République Française
Département de La Loire

SIVAP
eau & assainissement
Syndicat Intercommunal Val d'Anzieux Plancieux

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez
(Eau et Assainissement)
Cuzieu
(Eau et Assainissement)
Marclopt
(Eau)
Montrond-les-Bains
(Eau et Assainissement)
Rivas
(Eau)
St André-le-Puy
(Eau et Assainissement)
St Laurent-la-Conche
(Eau)

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 25 mars 2024

Monsieur le Président certifie,
1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.
2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants
3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 15 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent la Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 24-03-07B

Objet de la délibération :

Service de l'Assainissement : Approbation du Budget Primitif 2024

Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy
GRANJON Vincent - Cuzieu
PHILIPPE Marie-France- Rivas

Secrétaire élu pour la session

PERCET Serge

Délibération notifiée à :

☐ Sous Préfecture ----------
☐ Trésorerie de Saint Galmier ---------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-244200861-20240325-CS24-03-07B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2024
Publication : 29/03/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Publiée sur le site internet du SIVAP le 5 avril 2024

INTERET COMMUN

OBJET : Service de l'Assainissement : Approbation du Budget Primitif 2024

Le Budget Primitif 2024 du service de l'assainissement est présenté aux membres du comité syndical qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT: 2 130 038.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT: 4 857 668.00 €

TOTAL DU BUDGET : 6 987 706.00 €

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique et au plus tard au 15 avril 2024,

Ouï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Adoptent le Budget Primitif 2024 du service de l'Assainissement tel que présenté ci-dessus,
- Autorisent Monsieur le Président à signer toute pièce afférente.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2024
Le Président
Jacques LAFFONT

SIVAP
Eau et Assainissement
Syndicat Intercommunal
Val d'Anzieux Plancieux
- Montrond les Bains -

Le secrétaire de séance
Serge PERCET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-244200861-20240325-CS24-03-07B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/03/2024
Publication : 29/03/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Publiée sur le site internet du SIVAP le 5 avril 2024